



COUR D'APPEL DE NANCY

Nancy, le 11 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le 16 mars 2020, les juridictions du ressort de la cour d'appel de Nancy ont continué à assurer les missions essentielles prévues dans le cadre des plans de continuité d'activité.

A compter du 11 mai 2020, la cour d'appel et les tribunaux judiciaires de Nancy, Val-de-Briey, Bar-le-Duc, Verdun et Épinal reprennent progressivement le traitement de l'ensemble des affaires civiles et pénales, cette reprise d'activité s'opérant en fonction du retour des personnels dans les juridictions et dans le strict respect des consignes sanitaires, afin de garantir la sécurité des usagers, des agents des services judiciaires et des auxiliaires de justice.

C'est ainsi que la réouverture de la cour d'appel s'effectuera dans les conditions suivantes :

- l'accès aux locaux de la juridiction sera limité aux seules personnes y ayant un intérêt direct ;
- une solution hydro-alcoolique sera mise à leur disposition dans le hall d'accueil afin qu'elle puisse se désinfecter les mains dès leur arrivée ;
- le port du masque sera recommandé à l'intérieur du bâtiment de la cour d'appel, en sorte que les personnes, appelées à y pénétrer, sont invitées à s'en munir ;
- l'accès aux salles d'audience sera restreint aux capacités maximales résultant des préconisations du ministère de la santé (4 m² par personne) ;
- les mesures barrières et les règles de distanciation physique seront appliquées strictement dans la juridiction, en particulier par des marquages au sol et la condamnation de certaines places assises dans les salles d'audience.

Par ailleurs, dans la perspective de préserver la santé de chacun, le recours aux dispositifs juridiques transitoires, tels que la procédure sans audience en matière civile ou la visioconférence en matière pénale, sera privilégié.

Les usagers, désireux d'obtenir de simples renseignements d'ordre général ou particulier, devront joindre la cour d'appel par téléphone (03.83.17.24.00), de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures, ou par voie électronique (accueil.ca-nancy@justice.fr). Ils pourront aussi consulter son site internet.



<https://www.cours-appel.justice.fr/nancy>

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Jean-Jacques BOSCH

LE PREMIER PRÉSIDENT

Jean-Pierre MÉNABE